

VILLE DE

# SAINTE-SAVINE



HÔTEL DE VILLE  
CORRESPONDANCE À ADRESSER À M. LE MAIRE

BP 132 - 1 RUE LAMORICIÈRE  
10301 SAINTE-SAVINE CEDEX

TÉL. 03 25 71 39 50  
FAX 03 25 49 83 71

www.sainte-savine.fr  
com@ste-savine.fr

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 JUIN 2018

### Nomination d'un secrétaire de séance

### Approbation du procès verbal de la séance du 3 mai 2018

### Information du Conseil municipal n°1 - Délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire

1. Centre social – Organisation d'une séance de cinéma plein air – Adoption d'une convention avec l'association Télé Centre Bernon
2. Centre social – Tarifs des adhésions et des cotisations aux activités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018
3. Petite enfance – Règlement de fonctionnement du multi-accueil « 1,2,3 Les P'tits Loups » - Adoption des modifications
4. Culture – Validation des propositions de partenariat
5. Culture – Liste des invitations aux différents spectacles de la saison culturelle
6. École municipale de musique et de danse – Tarifs 2018/2019
7. Adhésion à La Fédération Régionale des Défenses contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Champagne-Adenne – pour améliorer la lutte contre les chenilles processionnaires
8. Adoption d'une convention de fourrière canine entre la ville de Sainte-Savine et Le Refuge Gratouille
9. Adhésion au service « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
10. Adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube
11. Renouvellement du bail rural entre la ville de Sainte-Savine et l'EARL Souillard – Parcelle ZA 38 à Barberey
12. BUDGET PRINCIPAL - Vote du compte administratif 2017
13. BUDGET PRINCIPAL - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2017
14. BUDGET PRINCIPAL - Approbation du compte de gestion 2017 du comptable du trésor
15. BUDGET PRINCIPAL – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
16. BUDGET ANNEXE service des eaux - Vote du compte administratif 2017
17. BUDGET ANNEXE service des eaux - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2017
18. BUDGET ANNEXE service des eaux - Approbation du compte de gestion 2017 du comptable du trésor
19. BUDGET ANNEXE service des eaux - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
20. Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – Rapport 2017
21. Subvention exceptionnelle à l'Association les croqueurs de pommes Aube
22. BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n°2018-01
23. BUDGET ANNEXE service des eaux - Décision modificative n°2018-01

24. BUDGET PRINCIPAL – Admissions en non valeur
25. Taxe locale sur la Publicité Extérieure – Tarifs 2019
26. Rapport sur table n°1 : VENTE D'UN IMMEUBLE AU 11 AV GÉNÉRAL GALLIENI A SAINTE-SAVINE - PARCELLE AE 1307
27. Rapport sur table n°2 : NETTOYAGE DES LOCAUX – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- Questions diverses

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,  
M. MOSER Alain, Mme COLLOT Marie-France, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile,  
Mme VOINET Sylvia, Mme RABAT-ARTAUD Nadia,  
*Adjoints au Maire,*

M. LABBE Régis, M. ANDRE Alain, Mme JOUILLE Marylène, M. FEUGE Pascal, Mme IGLESIAS Catherine,  
M. LEBLANC Alain, M. LEIX Jean-François, M. HENNEQUIN Virgil, M. VENUAT Denis,  
*Conseillers municipaux délégués,*

Mme RENAUD Ghislaine, Mme LAFFILEE Jacqueline,  
Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. BOSSUAT Loïc,  
Mme ROY Nathalie, M. D'HULST Karl, M. HARTMANN Jean-Michel,

*Conseillers municipaux,  
formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

M. MIGINIAC Armel, mandataire M. ARNAUD Jean-Jacques  
M. BIENAIME Denis, mandataire Mme COLLOT Marie-France  
Mme PERRET Stéphanie, mandataire M. MOSER Alain  
Mme CAMUS Nadine, mandataire Mme IGLESIAS Catherine  
Mme RIANI Emmanuelle, mandataire M. FEUGE Pascal  
M. MOISON Morgan, mandataire Mme FINET Odile  
Mme MALAUSSENA Capucine, mandataire M. D'HULST Karl

Absent :

M. LEBLANC Dominique

Secrétaire de Séance : Mme JOUILLE Marylène

***M. Le Maire : Je vous informe que nous avons exceptionnellement 2 rapports sur table concernant 2 dossiers particuliers qui nécessitent une prise de décision rapide. Sans plus tarder nous allons passer à l'ordre du jour.***

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 03 MAI 2018

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

*Approbation du Procès verbal du 3 mai 2018.*

° °  
°

*M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?*

*M. Bossuat : Cela n'a rien à voir avec le procès-verbal de la séance précédente. Je trouve regrettable de planifier une séance de conseil municipal en plein match de l'équipe de France. Nous aurions pu la décaler de 15 ou 40 minutes.*

*M. Le Maire : Nous aurions pu aussi la resserrer pendant la mi-temps.*

*M. Moser : Pour le moment , il y a 1-0 mais le Pérou pousse sinon il est éliminé. C'est tout ce que je peux vous dire.*

*Mme Voinet : On peut aussi envisager qu'il y a des gens que ça n'intéresse pas.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

## INFORMATION N°1 DU CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DE POUVOIRS A MONSIEUR LE MAIRE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, certains de ses pouvoirs.

Cette délégation prévoit notamment :

- la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (tableau ci-joint).
- les achats et les renouvellements de concessions (tableau ci-joint),
- l'acceptation des indemnités de sinistres (voir ci-dessous).

- L'indemnité d'assurance de la société PNAS s'élève à 390,78 € pour la réparation d'un poteau endommagé par le véhicule d'un administré. Le sinistre a eu lieu courant septembre 2017 ;

- L'indemnité d'assurance de la société Groupama s'élève à 15 159,18 € pour la réparation du dégât des eaux survenu dans le bureau du service Culture à l'Art Déco. Le sinistre a eu lieu le 20 décembre 2016.

Aussi, mes chers Collègues, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des informations énoncées ci-dessus.

° °  
°

<p><b>RAPPORT N°1 : CENTRE SOCIAL - ORGANISATION D'UNE SÉANCE DE CINÉMA EN PLEIN AIR - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TÉLÉ CENTRE BERNON</b></p>
--

RAPPORTEUR : MME IGLESIAS

Mes chers Collègues,

Depuis 2015, le Centre Social mène des actions dans le cadre d'un projet d'éducation à l'image.

Cette année encore le projet en direction de la jeunesse s'articule autour d'ateliers de réalisation d'images, de reportages et de la projection d'un film en plein air le vendredi 27 juillet 2018 à partir de 22h00 à la Maison des Viennes.

Cette projection en plein air s'inscrit dans le cadre de l'opération "PASSEURS D'IMAGES", organisée par le Centre National de la Cinématographie et coordonnée en Champagne-Ardenne par l'association TÉLÉ CENTRE BERNON.

Cette année, suite à un vote, les usagers et le Comité d'Établissement du Centre Social, ont choisi de projeter le film « L'Ascension ».

Le coût global de la projection du film est de 1800 € TTC. La convention qui vous est proposée permet d'obtenir une subvention de 1250 € sur les ateliers « Réalisation » et « Reportage » et 100 € sur le coût de la projection. Le reste à charge total de cette manifestation pour la Ville de Sainte-Savine est de 450 €.

Aussi, mes chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- adopter la convention avec l'association TÉLÉ CENTRE BERNON telle qu'annexée à la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer la convention ainsi que tout document utile.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 2 : CENTRE SOCIAL – TARIFS DES ADHÉSIONS ET DES COTISATIONS AUX ACTIVITÉS A  
COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2018**

RAPPORTEUR : MME COLLOT

Mes chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 29 juin 2015, notre Assemblée a adopté le principe d'adhésion « par foyer » des usagers du Centre Social, valable pour une période d'un an, renouvelable au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Cette adhésion est obligatoire pour pratiquer l'ensemble des activités proposées par le Centre Social : accompagnement scolaire, actions en direction des jeunes, des familles, des seniors et tous les ateliers thématiques (informatique, couture...).

Pour certaines de ces activités une cotisation annuelle ou ponctuelle sera demandée en supplément de l'adhésion.

En plus des cotisations notifiées dans ce document, des tarifs pourront être votés au cours de l'année pour d'éventuelles activités occasionnelles.

Il vous est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous :

**1. Adhésions annuelles au Centre Social :**

<b>Adhésion annuelle - Au regard du nombre d'adultes</b>		
1 adulte présent au foyer	3 €/an	
2 adultes présents au foyer	5 €/an	
<b>Adhésion annuelle - Au regard de l'âge et du nombre d'enfants</b>		
Enfant de moins de 11 ans	Gratuit	
Enfants de plus de 11 ans	1 <sup>er</sup> enfant de + de 11 ans	1 €/an
	2 <sup>ème</sup> enfant de + de 11 ans	0.50 €/an
	A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant de + de 11 ans	gratuit
<b>Adhésion annuelle - Association</b>		
Association « classique »	2017 : 15€ /an - 2018 : 16 € /an	
Association « junior association »	5 € / an	

**2. Cotisations annuelles - Activités du Centre Social :**

<b>Cotisation annuelle – Alphabétisation</b>	
Savinien	3 €/an
Non Savinien	4 €/an
<b>Cotisation annuelle - Secteur Jeune</b>	
Savinien	6 €/an
Non Savinien	10 €/an

Cotisation annuelle - Seniors « Bien bouger pour bien vieillir »	Activités sportives pour les Seniors		
	Activité sportive 1	Activité sportive 2	Activité sportive 3
Savinien	2017 : 23 €/an 2018 : 24 €/an	2017 : 36 €/an 2018 : 37 €/an	2017 : 54 €/an 2018 : 55 €/an
Non Savinien	2017 : 30 €/an 2018 : 31 €/an	2017 : 50 €/an 2018 : 51 €/an	2017 : 75 €/an 2018 : 76 €/an

- Les adhérents « Seniors » du Centre Social ont la possibilité de s'inscrire à 1, 2 ou 3 activités sportives. Le prix varie en fonction du nombre d'activités exercées.
- Le règlement de la somme totale pourra se faire de la manière suivante :
  - soit 1 versement total à l'inscription,
  - soit 2 versements, d'un montant équivalent répartis de la manière suivante : la 1<sup>ère</sup> moitié à l'inscription, la 2<sup>ème</sup> moitié à la fin du mois suivant.
- Cette cotisation annuelle inclut la possibilité de s'inscrire en priorité aux activités estivales « Bouger et se distraire en été », en fonction du planning proposé et sous réserve du nombre de places disponibles par séance.
- L'inscription aux activités sportives nécessite la fourniture obligatoire d'un certificat médical.

**3. Cotisations ponctuelles - Activités du Centre Social :** Dans le cadre du projet du Centre Social, des activités ponctuelles sont proposées aux adhérents :

Ateliers et Sorties Secteur Seniors - « Cotisation ponctuelle par personne et par activité »	« Bien manger pour bien vieillir »	Sorties collectives
Savinien	7 €	9 €
Non Savinien	8 €	11 €

Ateliers et Sorties Secteur Famille « Cotisation ponctuelle par personne et par activité »	Ateliers sans se ruiner	Soirée en famille avec repas	Sorties à thème payantes
Adultes	2 €	4 €	10 €
Enfants	Activités réservées aux adultes	2 €	5 €
Enfants ( – 6 ans)		Gratuit	Gratuit

Aussi, mes chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir :

- valider les tarifs exposés ci-dessus,
- dire que les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Zeltz : Pourquoi y a-t-il une augmentation d'1 € alors que vous avez beaucoup d'adhérents et que ça tourne plutôt bien. Il y a plus d'activités ?**

**Mme Collot : Oui et cet été il y a beaucoup d'activités gratuites.**

**Mme Zeltz : C'est en partie la compensation de ces activités-là ?**

**Mme Collot : Il faut quand même adhérer mais c'est gratuit.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 3 : PETITE ENFANCE - RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI – ACCUEIL « 1,2,3 Les P'tits Loups » - ADOPTION DES MODIFICATIONS**

RAPPORTEUR : MME COLLOT

Mes chers Collègues,

Pour améliorer le fonctionnement et l'offre d'accueil des enfants, le règlement de fonctionnement régissant la structure du Multi-Accueil « 1,2,3 Les p'tits Loups » doit subir quelques modifications.

1. Modification de l'agrément de l'accueil familial : 35 agréments au lieu de 39 actuellement (avis favorable de la PMI)
2. Modification des conditions d'admission des enfants (critères de priorisation) suite à la demande de la CAF
3. Modification concernant les absences de l'enfant. Il est proposé que les absences des enfants ne soient plus contractualisées sur une année mais que les parents communiquent les absences d'un mois sur l'autre, à des échéances données, pour faciliter la gestion du service
4. Modification concernant les vaccinations des enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite à la demande de la PMI

Aussi, mes chers Collègues, je vous propose de bien vouloir :

- adopter les modifications telles qu'exposées dans le règlement de fonctionnement du multi-accueil « 1,2,3 Les P'tits Loups » ci-joint,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Zeltz : Pourquoi y a-t-il des agréments en moins ?**

**Mme Collot : Il y a peut-être moins de familles qui prennent un temps complet. On essaye de compléter par des agréments partiels.**

## RAPPORT N°4 : CULTURE – VALIDATION DES PROPOSITIONS DE PARTENARIAT

RAPPORTEUR : M. ANDRE

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019, la Ville de Sainte-Savine recherche des partenaires.

Aussi, il convient de valider les 4 propositions de partenariat suivantes :

✓ **Proposition n°1 : Coût de 500 € :**

- Logo du partenaire dans la brochure de la saison culturelle
- Logo du partenaire sur les flyers, affiches et affichage urbain

✓ **Proposition n°2 : Coût de 1 500 € :**

- Logo du partenaire dans la brochure de la saison culturelle
- Logo du partenaire sur les flyers, affiches et affichage urbain
- 1 page entière avec encart publicitaire
- 10 invitations à chaque spectacle

✓ **Proposition n°3 : Coût de 3 200 € :**

- Logo du partenaire dans la brochure de la saison culturelle
- Logo du partenaire sur les flyers, affiches et affichage urbain
- 1 page entière avec encart publicitaire
- 10 invitations pour chaque spectacle programmé par la ville
- 1 mise à disposition gracieuse de la salle des spectacles durant la saison culturelle

✓ **Proposition n°4 : Coût de 6 500 € :**

- Logo du partenaire dans la brochure de la saison culturelle
- Logo du partenaire sur les flyers, affiches et affichage urbain
- 1 page entière avec encart publicitaire
- 10 invitations pour chaque spectacle programmé par la ville
- 2 mises à disposition gracieuses de la salle des spectacles durant la saison culturelle

Aussi, mes chers Collègues, vu l'exposé ci-dessus, je vous propose de :

- valider les propositions de partenariat et les tarifs,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

<b>RAPPORT N°5 : CULTURE – LISTE DES INVITATIONS AUX DIFFÉRENTS SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE</b>
--

RAPPORTEUR : M. HENNEQUIN

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Sainte-Savine propose, par l'intermédiaire de son service culturel, des invitations gratuites aux différents spectacles à destination :

- des partenaires privés et institutionnels de la saison
- des enseignants et parents accompagnateurs aux spectacles scolaires de la saison
- des programmeurs de structures culturelles
- des compagnies
- de la presse
- des photographes
- des bénévoles du service culturel

Le nombre de billets distribués gratuitement sera plafonné à 10 % du nombre de places ouvertes pour chaque spectacle.

Aussi, mes chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous propose d'accepter cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile en découlant.

° °  
°

***M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?***

***Mme Zeltz : Je ne comprends pas que vous vous enfermiez dans une procédure comme celle-ci. Il y a un protocole de la ville qui est à même de décider de vos invitations. Vous pouvez avoir des événements exceptionnels. Je ne comprends pas que vous vous donniez un carcan pareil pour des manifestations culturelles.***

***Mme Rabat : Ce n'est pas une procédure gratuite. C'est la loi qui nous l'impose. Dans la mesure où nous avons une billetterie, on se doit d'avoir une déclaration des billets gratuits et que ce soit mentionné dans le cadre du conseil municipal. Nous avons pris cette délibération pour être en conformité avec la loi et afficher par avance la gratuité.***

***Mme Zeltz : Certes, mais il n'est pas nécessaire de faire une liste si exhaustive.***

***Mme Rabat : Nous aurions pu rajouter « trois petits points » à cette liste mais nous nous devons d'être le plus précis possible concernant la gratuité et les personnes qui en bénéficient. C'est pour être en conformité avec la loi.***

***Mme Zeltz : Si vous n'êtes pas dans une catégorie représentative, c'est encore plus embêtant.***

***Mme Rabat : C'est vrai que parfois on ne réfléchit pas à tout, mais nous avons essayé d'être le plus exhaustif possible pour cette gratuité.***

**Mme Zeltz : Les élus sont dedans ou pas ?**

**Mme Rabat : Non, les élus payent leur place. Les élus n'ont pas la gratuité.**

**Mme Zeltz : Jusqu'à présent nous étions invités par l'Art Déco.**

**Mme Rabat : Nous sommes invités dans le cadre de certains spectacles, notamment Cour Z'y Vite. Nous avons la possibilité de choisir un spectacle mais sur tous les spectacles de la saison les élus n'ont pas la gratuité.**

**M. Le Maire : Cela représente quand même une trentaine de places à chaque fois donc financièrement ce n'est pas neutre.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE  
(Mme Zeltz, Mme Simon, M. Menerat, M. Bossuat, Mme Roy,  
M. D'Hulst (Pouvoir Mme Malaussena)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	25		7

**RAPPORT N° 6 : ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE - TARIFS 2018/2019**

RAPPORTEUR : MME RABAT

Mes chers Collègues,

Afin de permettre à l'école de musique et de danse de préparer, dès à présent, les inscriptions aux différents cours pour le mois de septembre 2018, je vous propose d'examiner les tarifs tels que proposés ci-dessous.

**1 - Proposition des tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2018/2019 :**

	Tarifs 2017/2018 en €		Tarifs 2018/2019 en €	
	Saviniens	Extérieurs	Saviniens	Extérieurs
<b>EVEIL / INITIATION</b>				
<b>MUSIQUE</b>				
JARDIN 3/5 ans (45mn)	35	80	35	80
3 <sup>e</sup> enfant	29		29	
INITIATION 6/7 ans (inclus atelier instrumental)			45	80
			39	
<b>DANSE</b>				
EVEIL 4/5 ans (1 cours, 45mn)			35	80
3 <sup>e</sup> enfant			29	
INITIATION 6/7 ans (1 cours)	48	133	48	133
3 <sup>e</sup> enfant	39		39	

<b>PARCOURS DIPLOMANT (CURSUS)</b>				
<b>ENFANTS</b>				
FM+INST+ORCH (vents cordes)	28+28	70+70	56	140
3 <sup>e</sup> enfant	24+24		48	
à partir du 2 <sup>e</sup> instrument	24	70	24	70
FM (seule)	28	70	28	70
INST (FM c2a2 validé) Temps de cours selon niveau (inclus orch et examens)	28	70	43	70
DANSE CLASSIQUE & JAZZ 8 ans (2 cours)	72	160	72	160
3 <sup>e</sup> enfant			63	

<b>ADULTES</b>				
FM+INST+ORCH (vents cordes)	60+70	88+103	130	191
FM (seule)	60	88	60	88
INST (FM c2a2 validé) inclus orch cordes vents	70	103	70	103

<b>PARCOURS NON DIPLOMANT (HORS CURSUS)</b>				
<b>ENFANTS</b>				
INST (FM c2a2 validé) inclus orch cordes vents Hors Coursus Temps de cours 30mn	28	70	53	80
<b>ADULTES</b>				
INST+ORCH (vents cordes) Hors cursus Temps de cours 30 mn	70	103	70	103
ENSEMBLE MUSIQUES ACTUELLES	68	91	68	91
DANSE CONTEMPORAIN	62	95	62	95

## **2 - Examens de fin d'année :**

Un jury composé de professionnels extérieurs à l'école de musique et de danse est convoqué pour l'occasion.  
Il convient de voter le montant de leur indemnité horaire brute.

Cette indemnité est versée à chaque membre du jury en fonction de la durée de sa présence sur place.

Il est proposé de reconduire ce point chaque année sur les examens de fin d'année.

Montant de l'indemnité horaire brute proposée pour 2019 : 25 € (Rappel tarif 2017/2018 : 24 €).

## **3 - Location d'instrument (tarifs trimestriels) :**

1<sup>ère</sup> année : 0 €

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : 30 €

4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année : 40 €

à partir de la 6<sup>ème</sup> année : 50 €

(Rappel tarifs 2017/2018 : gratuit la première année et 28 € par trimestre dès la deuxième année).

#### **4 - Révision :**

Les familles s'engagent à effectuer et à prendre en charge financièrement la révision :

- lors de la restitution de l'instrument pour les cordes,
- chaque année pour les instruments à vent,
- à prendre en charge les réparations de remise en état.

Aussi, mes chers Collègues, je vous propose d'accepter les tarifs proposés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles

° °  
°

#### **M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N°7 : Adhésion à la Fédération Régionale des Défenses contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Champagne-Ardenne pour améliorer la lutte contre les chenilles processionnaires**

RAPPORTEUR : Mme VOINET

Mes chers Collègues,

La FREDON Champagne-Ardenne (Fédération Régionale des Défenses contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel dont l'objet est d'assurer la protection de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine naturel, dans le respect de l'environnement et de la santé humaine. La structure est au cœur des actions de surveillance, de prévention et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux de la région.

Les activités de la FREDON s'axent autour de grandes thématiques dont la lutte contre les chenilles processionnaires.

L'adhésion à la FREDON Champagne-Ardenne permet d'avoir accès à plusieurs choses notamment :

- des conseils pour la lutte contre les nuisibles,
- un bulletin d'information sur les missions de la FREDON tout au long de l'année,
- des flashes sanitaires pour se tenir informé de l'actualité du sanitaire végétal en région,
- des formations toute l'année.

La formation « Espèces nuisibles en zones urbaines : les connaître pour les maîtriser » le jeudi 21 juin 2018 est notamment destinée aux agents des collectivités territoriales. Le programme de formation permet d'acquérir des

notions de diagnostic phytosanitaire, de connaître la biologie des principaux bioagresseurs rencontrés et le développement de stratégies de biocontrôle. (Le prix de cette formation s'élève à 70€ net de taxes par participant).

- l'achat de matériel de lutte contre les organismes nuisibles : des pièges à colliers à placer autour des troncs ainsi que des pièges à phéromones pour lutter contre les papillons l'été.

- de disposer d'une remise de 5% sur l'ensemble du matériel de piégeage.

- de recenser auprès des particuliers les besoins en matériel de piégeage afin de réaliser une commande groupée à redistribuer après réception. Cette méthode présente l'avantage de mieux accompagner la population, favorisant la coordination de la lutte entre les différents acteurs. Il est également possible que les particuliers passent commande directement à la FREDON s'ils le souhaitent.

- accompagnement technique, diagnostic et animation : pour élaborer une stratégie phytosanitaire vis-à-vis de la chenille processionnaire : définition du périmètre de lutte, conseil pour placer les pièges. Cet accompagnement passe également par la sensibilisation de la population par l'animation de réunions publiques.

- de participer à des demi-journées techniques sur des thématiques liées à certains bioagresseurs de végétaux (pyrale du buis, chenilles urticantes, ...).

**Le coût total de l'adhésion est de 40 € TTC TTC pour l'année 2018.**

Aussi, mes chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- approuver ce qui est énoncé ci-dessus,

- accepter l'adhésion à cet organisme au coût de 40 € par an,

- dire que les crédits sont prévus au budget,

- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile relative à ce dossier.

° °  
°

***M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ? La FREDON a aussi des compétences sur les espèces invasives qui commencent à poser des problèmes sur le territoire.***

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 8 : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FOURRIÈRE CANINE ENTRE LA VILLE DE SAINTE-SAVINE ET LE REFUGE GRATOUILLE**

RAPPORTEUR : MME JOUILLE

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Article L. 2212-2 alinéa 7) et du Code rural et de la pêche maritime (Articles L. 211-24), il appartient au Maire de prendre toutes dispositions visant à empêcher la divagation des animaux errants sur la voie publique.

En outre, chaque commune doit disposer, en vertu de l'article L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime, d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants ou en état de divagation, ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

Compte tenu du fait que la Ville de Sainte-Savine ne dispose pas de moyens matériels et humains nécessaires à la capture et à l'accueil des animaux errants et dangereux sur la voie publique, nous souhaitons confier ces missions à un prestataire, Le Refuge Gratouille, en ce qui concerne les chiens.

Il est donc proposé d'adopter une convention avec l'association Le Refuge Gratouille, ayant pour objet d'organiser la prise en charge des chiens errants sur la voie publique. Cette convention **d'une durée d'un an, reconductible 1 fois, prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.**

La Ville de Sainte-Savine s'engage à verser au prestataire la somme de 0,50 centimes d'Euros par habitant par année civile d'exécution de la convention, participation calculée au prorata en cas de signature de la convention en cours d'année.

Aussi, mes chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- accepter les termes de la convention telle que jointe en annexe,
- dire que les crédits sont prévus au budget,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer la convention.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Zeltz : Il n'y avait pas de projet avec Troyes Champagne Métropole (TCM) pour la capture des chiens ?**

**M. Le Maire : C'est un projet qui met du temps à aboutir.**

**M. Moser : A l'initiative de TCM, nous avons déjà eu 2 réunions pour envisager cela en matière de service partagé entre les différentes communes.**

**Il y a un projet mais depuis quelques mois il est à l'arrêt. Ce projet s'appuyait sur une société déjà existante qui prendrait en charge la capture, la mise en cage, la garde et éventuellement la remise à la SPA en cas de non-récupération par le propriétaire. Pour cela, TCM se proposait d'aider la société à construire une extension et nous aurions eu un service 24/24 h. Je m'apprête à faire un mail au Directeur Général de TCM qui gèrerait ce projet pour savoir comment nous pourrions relancer cela. En attendant, nous repartons sur le même type de convention avec le Refuge Gratouille. Cela fonctionne très bien.**

**La question qui se posait était de savoir comment fixer le coût de ce type de service, qu'il soit partagé ou non. Ce n'était pas évident.**

**Mme Zeltz : J'ai une autre question. Si ce système se mettait en place avec TCM dans les 6 mois, est-ce que vous pourriez dénoncer la convention ?**

**M. Le Maire : On la conduirait jusqu'à son terme puis nous verrions ensuite.**

**M. Moser : C'est une convention d'un an donc nous pourrions ne pas la reconduire l'année suivante.**

**M. Le Maire : Et puis il faut mesurer les avantages de l'un et de l'autre prestataire. Pour le moment, c'est très efficace et moins coûteux donc on peut toujours se poser la question de savoir s'il est opportun d'adhérer au service partagé.**

**M. Moser : L'article 12 précise, concernant la résiliation du contrat, que : « l'une des parties souhaitant mettre un terme à la convention sera tenue d'en informer l'autre partie par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, 1 mois avant l'échéance voulue ». Donc nous avons une grande souplesse mais pour le moment le projet TCM n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir faire des comparaisons et voir quelle est la meilleure formule.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 9 : ADHÉSION AU SERVICE « RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES » (RGPD) du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes chers Collègues,

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens, tant en personnel qu'en solution informatique, au bénéfice des collectivités et des établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous vous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

La participation de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG54 : ce taux est de 0,057 % en 2018. L'assiette retenue correspond à la masse des

rémunération versées aux agents permanents, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la Charte qu'il s'engage à respecter.

**En conséquence, il vous est proposé :**

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Aussi, mes chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- prendre acte que les crédits sont prévus au budget,
- autoriser Monsieur le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

◦ ◦  
◦

***M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?***

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 10 : ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes chers Collègues,

La commune est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publics sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles d'archivage sont en effet identiques quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

La commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisée des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Le Département de l'Aube dispose, pour ses propres besoins, d'un système d'archivage électronique. Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département de l'Aube a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tri-partite entre la commune, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Aussi, mes chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- décider de déposer les archives électroniques de la commune aux Archives départementales de l'Aube,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 11 : RENOUELEMENT DU BAIL RURAL ENTRE LA VILLE DE SAINTE-SAVINE ET L'EARL SOUILLARD – PARCELLE ZA 38 A BARBEREY**

RAPPORTEUR : M. LEBLANC

Mes chers Collègues,

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZA 38, d'une contenance de 3 ha 58 a 33 ca, sise à Barberey au lieu-dit « Les pointes Saurey ». Il est envisagé de renouveler le bail rural avec l'EARL Souillard Philippe pour 9 années entières et consécutives, commençant rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2025, au prix de 106,28 € par an.

En application des dispositions de l'article L. 411-11 du Code rural et de la pêche maritime, le bail avait été consenti et accepté moyennant un fermage annuel fixé d'un commun accord entre le Bailleur et le Preneur à la somme de 107,50 €, actualisable selon la variation de l'indice national des fermages défini à l'échelon du département ou de la région naturelle par le Préfet, après avis de la commission consultative des baux ruraux.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2018, Monsieur Souillard Philippe, représentant de l'EARL, accepte de louer à nouveau cette parcelle.

Aussi, mes chers Collègues, vu ce qui est exposé ci-dessus, je vous propose :

- de renouveler le bail rural entre la ville et l'EARL Souillard Philippe concernant la parcelle cadastrée ZA 38, d'une contenance de 3 ha 58 a 33 ca, sise à Barberey au lieu-dit « Les pointes Saurey »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir ainsi que toute pièce utile relative à cette opération.

° °  
°

***M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?***

***M. Hartmann : M. Le Maire, pourquoi n'avez-vous pas décidé de vendre cette parcelle étant donné la modicité qu'elle rapporte ?***

***M. Le Maire : Elle est invendable. C'est l'ancienne décharge de la route de Grange L'évêque que M. Souillard exploite pour ses jachères. Ça n'a aucune valeur marchande.***

***M. Hartmann : J'ai eu comme information que, dans ce secteur, les terres vaudraient 15 000 € l'hectare.***

***M. Le Maire : Qui achèterait 3 hectares de terres à ce prix-là pour ne rien en faire sinon que de les mettre en jachère. Elles n'ont aucune valeur et ça représente une responsabilité en matière de développement durable. C'est une ancienne décharge dont l'exploitation a été arrêtée il y a une quinzaine d'années. C'est inexploitable et invendable.***

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**RAPPORT N° 12 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Le compte administratif 2017 du budget principal se présente comme suit :

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 259 220,00	1 854 956,29	118 888,79		285 374,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 305 405,00	6 280 320,12	3 612,00		21 472,88
014	Atténuations de produits	3 000,00	1 217,00			1 783,00
65	Autres charges de gestion courante	675 630,00	432 246,12	235 077,19		8 306,69
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>9 243 255,00</b>	<b>8 568 739,53</b>	<b>357 577,98</b>		<b>316 937,49</b>
66	Charges financières	116 000,00	107 672,15	1 726,74		6 601,11
67	Charges exceptionnelles	25 800,00	15 639,74			10 160,26
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 385 055,00</b>	<b>8 692 051,42</b>	<b>359 304,72</b>		<b>333 698,86</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 748 345,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	688 600,00	835 599,25			-146 999,25
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 436 945,00</b>	<b>835 599,25</b>			<b>1 601 345,75</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 822 000,00</b>	<b>9 527 650,67</b>	<b>359 304,72</b>		<b>1 935 044,61</b>
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	181 000,00	175 136,89	480,02		5 383,09
70	Produits des services, du domaine et ventes...	835 925,00	633 034,73	155 574,81		47 315,46
73	Impôts et taxes	7 135 870,00	7 249 776,04	48 140,18		-162 046,22
74	Dotations et participations	2 467 355,00	2 329 206,96	121 087,41		17 060,63
75	Autres produits de gestion courante	75 310,00	103 897,14	2 061,35		-30 648,49
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>10 695 460,00</b>	<b>10 491 051,76</b>	<b>327 343,77</b>		<b>-122 935,53</b>
76	Produits financiers	200,00	121,92			78,08
77	Produits exceptionnels	20 000,00	182 961,11	374,91		-163 336,02
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 715 660,00</b>	<b>10 674 134,79</b>	<b>327 718,68</b>		<b>-286 193,47</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	63 292,35			36 707,65
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>100 000,00</b>	<b>63 292,35</b>			<b>36 707,65</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 815 660,00</b>	<b>10 737 427,14</b>	<b>327 718,68</b>		<b>-249 485,82</b>
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 006 343,16				

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	126 300,00	44 447,19	15 350,00	66 502,81
204	Subventions d'équipement versées	102 750,00	1 668,35	41 400,00	59 681,65
21	Immobilisations corporelles	952 250,00	410 903,26	256 830,00	284 516,74
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	2 447 210,00	873 218,91	572 250,00	1 001 741,09
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 628 510,00</b>	<b>1 330 237,71</b>	<b>885 830,00</b>	<b>1 412 442,29</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	893 000,00	887 049,61		5 950,39
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	40 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>933 000,00</b>	<b>887 049,61</b>		<b>45 950,39</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 561 510,00</b>	<b>2 217 287,32</b>	<b>885 830,00</b>	<b>1 458 392,68</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	63 292,35		36 707,65
041	Opérations patrimoniales	10 000,00			10 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>110 000,00</b>	<b>63 292,35</b>		<b>46 707,65</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 671 510,00</b>	<b>2 280 579,67</b>	<b>885 830,00</b>	<b>1 505 100,33</b>
	<b>Pour information</b> <b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	502 515,00	238 406,35	196 620,00	67 488,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours		2 306,81		-2 306,81
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>502 515,00</b>	<b>240 713,16</b>	<b>196 620,00</b>	<b>65 181,84</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	552 000,00	137 697,32		414 302,68
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 000 000,00	1 000 000,00		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	1 310,00		1 690,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 705 000,00</b>	<b>1 139 007,32</b>		<b>565 992,68</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 207 515,00</b>	<b>1 379 720,48</b>	<b>196 620,00</b>	<b>631 174,52</b>
021	virement de la section de fonctionnement	1 748 345,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	688 600,00	835 599,25		-146 999,25
041	Opérations patrimoniales	10 000,00			10 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 446 945,00</b>	<b>835 599,25</b>		<b>1 611 345,75</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 654 460,00</b>	<b>2 215 319,73</b>	<b>196 620,00</b>	<b>2 242 520,27</b>
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>17 053,46</b>			

## RESULTAT DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	4 671 510,00 €	11 822 000,00 €	16 493 510,00 €
Réalisations	2 215 319,73 €	11 065 145,82 €	13 280 465,55 €
Restes à réaliser	196 620,00 €	- €	196 620,00 €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	4 671 510,00 €	11 822 000,00 €	16 493 510,00 €
Réalisations	2 280 579,67 €	9 886 955,39 €	12 167 535,06 €
Restes à réaliser	885 830,00 €	- €	885 830,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	- €	1 178 190,43 €	1 112 930,49 €
Déficit	65 259,94 €	- €	- €
<b>RESTES A REALISER</b>			
Excédent	- €	- €	- €
Déficit	689 210,00 €	- €	689 210,00 €

## RESULTAT D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>INVESTISSEMENT</b>	17 053,46 €		-65 259,94 €	-48 206,48 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 006 343,16 €	-1 000 000,00 €	1 178 190,43 €	2 184 533,59 €
<b>TOTAL</b>	2 023 396,62 €	-1 000 000,00 €	1 112 930,49 €	2 136 327,11 €

° °  
°

**M. Marandet : Nous allons commencer par le Compte Administratif du Budget de la Ville. C'est le résultat de l'exécution du budget pour l'année 2017 (Présentation du CA par M. Marandet).**

**Ce que je peux dire en première conclusion c'est que l'année 2017, qui était encore marquée par un contexte budgétaire contraint, nous a permis d'obtenir des objectifs. Nous avons continué les efforts de rationalisation de la dépense, puisque la dépense réelle n'augmente que de 1 %. Je rappelle que, depuis le début du mandat, les dépenses réelles ont diminué de 514 000€, nous avons pu valoriser au mieux nos recettes car elles augmentent de 2 % et nous avons pu reconstituer nos capacités d'autofinancement. Au début du mandat l'épargne nette était de 712 000 € et elle est, au 31 décembre 2017, de 977 000 €. Cette épargne nette représente 9 % de nos produits de fonctionnement. La moyenne de la strate en 2016 était inférieure à 6 %. Nous avons poursuivi le désendettement. Nous avons de nouvelles capacités d'emprunt. Ces chiffres, ces données financières, nous ont permis de conduire notre politique et de mettre en œuvre les priorités de notre mandat. Par exemple, le secteur enfance jeunesse a bénéficié de frais de fonctionnement à hauteur de 3 018**

000 €, la culture 1 037 000 €, le sport 433 000 €, le secteur social et la famille 541 000 €, la protection 287 000 € et le cadre de vie 694 000 €. Je vous épargne l'administration générale, les frais financiers, etc... Nos axes prioritaires d'action se trouvent confortés par ces données budgétaires. Y a-t-il des questions ?

**M. D'Hulst :** Sur les augmentations de 40 % des droits de mutation, je vous avais interpellé lors de la commission des finances. Effectivement, vous m'avez parlé d'attractivité de la commune. Est-ce que cela ne serait pas lié aussi à la cession de la zone industrielle de La Maladière ?

**M. Marandet :** Elle n'a pas été cédée la zone de La Maladière. La compétence de gestion est passée sous l'autorité de TCM mais ce n'est pas une cession. C'est un transfert de compétence. Lorsque l'on vous parle de l'attraction du marché de la commune c'est vrai, car il y a un nombre important de mutations et les prix du marché immobilier sont plutôt orientés à la hausse à Sainte-Savine, contrairement à d'autres communes de l'Agglomération. Il y a également un autre élément qu'il ne faut pas méconnaître, c'est que dans les droits de mutation, il y a aussi des droits de succession. Il y a aussi des décès à Sainte-Savine, ce qui génère des droits de mutation. Ce que l'on peut tout de même dire, c'est qu'il y a des transmissions de propriétés qui sont très nombreuses et à des niveaux de prix intéressants.

**Mme Zeltz :** Vous vous satisfaites de la gestion de la commune depuis le début du mandat. C'est normal, vous faites votre travail mais vous avez des choix qui ne sont pas les nôtres. Depuis le début du mandat, vous rappelez ce que vous avez fait. Je rappelle aussi que vous avez augmenté les impôts, soit 300 000 € par an depuis 2015, cela fait tout de même un apport. Vous avez fermé la piscine. Ce sont aussi des choses dont les Saviniens ne se satisfont pas. Je vois qu'il y a aussi beaucoup d'études en cours de route. Cela coûte cher. J'espère qu'elles déboucheront sur des choses, entre autres, l'audit sur la réorganisation des services. Est-ce que cela a porté ses fruits car il bruisse qu'il y a des soucis au niveau du personnel et donc des départs. Vous voyez le côté positif des choses mais nous, nous avons aussi des personnes qui nous parlent du côté négatif. Je vous l'ai souvent dit, au moment du DOB, puis du vote du Budget, donc vous vous doutez que, pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce compte administratif. Et nous sommes encore inquiets sur vos dépenses concernant la Médiathèque.

**M. Moser :** D'autres questions ?

**M. D'Hulst :** En complément aux propos de Mme Zeltz, je voulais aussi dire que le désendettement de la commune vient surtout de la fermeture de la piscine car c'est le fait majeur qui nous a désendetté. On le voit entre 2016 et 2017, on augmente d'1 %. C'est donc maîtrisé, mais il y a de nouveau une augmentation. Je voudrais rappeler aussi qu'il y a eu d'autres fermetures, d'autres réductions drastiques, notamment sur la Jeunesse : les classes vertes, dites classes de neige, qui sont passées de 75 000 € à 20 000 € et la classe d'été de l'école de musique qui a été arrêtée, autant de choix et de services que vous défendiez en permanence et qui finalement ont été réduits pour les Saviniens. Il y a aussi des actions sportives qui ont été désengagées puisque vous diminuez les subventions pour le FCAT. Et puis aussi, je souhaite souligner que toutes ces actions sont aussi complémentées par des ventes. On le voit encore aujourd'hui avec la vente du pavillon de la piscine qui est programmée. Donc, encore une fois, la piscine. Pour conclure, je voudrais rappeler que les charges de personnel m'inquiètent toujours : 69 % du budget, c'est quand même très important. On espère fortement que cet audit de 14 000 €, qui est un bel investissement, permette d'apporter les solutions pour enfin nous permettre de réinvestir dans notre jeunesse et notamment dans les activités scolaires. Donc effectivement, on peut se targuer d'avoir une ville attractive mais cette ville est attractive car il y a eu aussi beaucoup de démarches mises en place et beaucoup d'investissements orientés vers les familles. Ne l'oubliez pas car c'est quand même une des bases de l'attractivité de notre commune.

**M. Marandet :** Je vais essayer de répondre car ça fait beaucoup mais Mme Zeltz j'ai l'habitude car à chaque fois nous avons le même échange. La hausse de la fiscalité, on ne la nie pas. Je vous rappelle encore une fois que le taux moyen par habitant de fiscalité locale est inférieur à la moyenne de notre strate de référence.

**Mme Zeltz :** Ce n'est pas une raison.

**M. Marandet :** Ce n'est pas une raison mais tout cela pour dire que, malgré cette hausse, le taux de fiscalité de Sainte-Savine reste tout à fait dans la norme. On ne peut pas parler de surpression fiscale à Sainte-Savine. Je me souviens qu'une fois vous aviez dit vous-même que le niveau de fiscalité était un élément d'attractivité de la ville. Quand vous me dites des choses qui me marquent, je m'en souviens. Pour le reste, la fermeture de la piscine, nous en avons assez largement parlé.

**Mme Zeltz :** D'ailleurs, cela est-il inéluctable ?

**M. Marandet :** On ne va pas refaire le débat de la piscine ce soir. Vous avez été informée de l'avancement du dossier. Il suit son cours normal. M. D'Hulst, vous avez fait des raccourcis quand vous dites que nous nous sommes désendettés parce que nous avons fermé la piscine. Nous nous sommes désendettés car nous avons remboursé nos emprunts.

**M. D'Hulst :** Vous savez très bien que la piscine pesait fortement sur le budget municipal.

**M. Marandet :** En fonctionnement., on va le redire une fois, nous avons fermé la piscine pour des raisons techniques et des raisons économiques. Cette fermeture, au niveau du fonctionnement, nous a donné des marges, c'est vrai. De toute façon, on ne peut pas laisser croire que derrière une dépense il n'y a rien et qu'on peut la supprimer sans effet. Lorsque l'on supprime une dépense pour faire une économie, il y a un lien entre le flux financier et la nature de la dépense. Vous nous demandez de faire plus d'économies mais sans rien toucher et, au contraire, en créant des choses. On peut le faire en partie lorsque l'on rationalise des méthodes de travail mais les dépenses correspondent à quelque chose de concret. Si nous voulons faire des économies financières, il faut bien modifier la nature de la dépense. Quand vous avez fait une nouvelle allusion aux classes vertes et aux classes de neige, les classes vertes continuent et les classes de neige ont été remplacées par les classes de mer. Et j'ai l'impression que les familles, comme les enseignants, sont tous satisfaits de cette nouvelle formule.

**M. D'Hulst :** Les budgets ont tout même drastiquement diminué et vous avez reconnu vous-même que la remise en route de l'Art Déco occasionnait des frais.

**M. Moser :** Vous mélangez tout. Vous passez du budget, aux sorties scolaires, à l'Art Déco. En ce qui concerne les sorties scolaires, les propositions que nous avons faites aux enseignants, de diversifier les objets des sorties scolaires et les lieux, montrent aujourd'hui que toutes les écoles participent. Les enseignants font des choix plus ouverts. C'est prouvé. Cela se dit dans les conseils des écoles. Tout cela pour un coût peut-être moins important mais qui ne correspond en aucun cas à une diminution des activités scolaires, transplantées ou d'ouvertures éducatives organisées par les enseignants de manière toujours aussi intéressante pour les classes.

**M. D'Hulst :** Le budget contraint les a forcément obligés à prendre des décisions, notamment en matière de durée.

**M. Moser :** *On retrouve une diversité que nous n'avons plus. C'est un vieux débat aussi. J'ai l'impression que vous êtes sur des vieilles représentations M. D'Hulst.*

**M. D'Hulst :** *Il y a peut-être des orientations à redessiner dans les prochaines années. Vous annoncez des marges budgétaires, alors avancez sur les budgets scolaires pour nos enfants. Cela fait partie de l'attractivité de notre commune. Il y a aussi la fermeture du stage d'été à l'Ecole de musique. Pourquoi ?*

**Mme Voinet :** *Je vais me permettre de prendre la parole concernant le stage d'été car mes filles l'ont fait durant des années. C'était très cher pour les parents. Ce n'était pas une mesure d'accès à la culture pour tous. C'était vraiment bien mais ça ne s'adressait qu'à une élite. La ville et les parents mettaient beaucoup d'argent. Il y a aujourd'hui un travail qui est fait avec l'Ecole de musique avec la nouvelle direction afin de faire venir des gens qui ne se sentent pas autorisés à y aller, ce qui est beaucoup plus intéressant. Le stage n'était réservé qu'à certains enfants qui étaient déjà dedans.*

**M. D'Hulst :** *C'est bien si vous en avez profité Mme Voinet et vos enfants aussi. Je ne fais pas partie de cette élite.*

**Mme Voinet :** *Nous avons un comité d'entreprise sinon nous n'aurions pas pu le faire.*

**M. D'Hulst :** *Ceci dit ce sont des choses qui sont retirées. La baisse de subvention au FCAT c'est aussi de l'élite ?*

**M. Moser :** *Le FCAT est un club qui, comme le basket, comporte 2 étages. Un étage association ouvert à tous les enfants Saviniens et plus largement et une section en Nationale qui fait maintenant l'objet d'un accompagnement de TCM. Le FCAT en Nationale 3 n'est pas encore vraiment l'élite mais avec la fusion de 4 clubs , il y a un nombre important d'adhérents qui font un travail intéressant. Nous n'avons pas baissé la subvention au FCAT pour la baisser, nous avons essayé d'équilibrer les subventions compte tenu des contraintes budgétaires que nous avons. Ce n'est pas une mise en coupe comme cela a pu être dit.*

**M. Marandet :** *On peut revenir sur l'année 2017.*

**Mme Simon :** *Juste un petit éclaircissement à la lecture des éléments du bilan. A la page 142, nous avons « restructuration MPT » pour une somme de 670 000 € mais il n'y a aucun détail. On ne sait pas à quoi cela correspond. De plus, MPT correspond-il à l'Association Maison Pour Tous ?*

**M. Marandet :** *Non, c'est l'Art Déco.*

**Mme Simon :** *En 2017, ça ne s'appelait pas comme ça ?*

**Mme Voinet :** *Nous sommes obligés de garder la dénomination.*

**M. Marandet :** *C'est l'inventaire de l'actif.*

**Mme Simon :** *Pourquoi 2 pages plus loin on retrouve bien l'Art Déco ? A d'autres endroits c'est bien détaillé : école Payeur, panneaux de signalisation et concernant la restructuration , il y a des sommes importantes (160 000 €, 23 000 €...) et on ne sait pas à quoi cela correspond.*

**M. Marandet : C'est la fin des travaux qui rentre dans l'actif. Les marchés initiaux ont été lancés au nom de la MPT. Ce n'est qu'une question d'appellation.**

**M. Moser : D'autres questions ?**

**M. Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE**

**(Mme Zeltz, Mme Simon, M. Menerat, M. Bossuat, Mme Roy,**

**M. D'Hulst (Pouvoir Mme Malaussena), M. Hartmann)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	22	8	

<b>RAPPORT N° 13 : BUDGET PRINCIPAL - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES ANNÉE 2017</b>
--

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Les tableaux ci-joints retracent les états des acquisitions et des cessions du Budget Principal effectuées au cours de l'année 2017.

- **ÉTAT DES ACQUISITIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC en Euros
Parcelles de terrain	La voie des Pois	Section ZD 443 Section ZD 445	SEDA COMMUNE DE SAINTE-SAVINE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE	COMMUNE DE SAINTE-SAVINE	Comptant	2.640 € 1 €

→ **ÉTAT DES CESSIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC en Euros
Parcelles de terrain	Rue du Clos Bersat	AD 1331 AD 1334	M. GENNERET M. et Mme BERGER Claude	COMMUNE DE SAINTE-SAVINE	SCI DU 8 AVENUE GALLIENI	Comptant	14.000 €
Maison d'habitation	14 rue Jules Hémard	AE 118	Antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1956	COMMUNE DE SAINTE-SAVINE	FAURE Barbara	Comptant	135.000 €

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

**RAPPORT N° 14 : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU COMPTABLE DU TRÉSOR**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ARNAUD,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

**RAPPORT N°15 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Jacques ARNAUD,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente :

→ Un excédent de fonctionnement de **2 184 533,59 Euros**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A/ <u>Résultat de l'exercice</u>	
Déficit	
Excédent	1 178 190,43 €
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	
Déficit	
Excédent	1 006 343,16 €
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER = A + B</b> (hors restes à réaliser)	<b>2 184 533,59 €</b>
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	-48 206,48 €
R 001 (excédent de financement)	
E/ <u>Soldes des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	-689 210,00 €
Excédent de financement	
<b>F/ BESOIN (-) OU EXCEDENT (+) DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>-737 416,48 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
G/ <u>RESERVES</u>	
R 1068	737 416,48 €
H/ <u>REPORT EN FONCTIONNEMENT</u>	
Déficit     D 002	
Excédent   R 002	1 447 117,11 €
<b>I AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>2 184 533,59 €</b>

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE**  
**(Mme Zeltz, Mme Simon, M. Menerat, M. Bossuat, Mme Roy, M. Hartmann)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	24	6	

**RAPPORT N° 16 : BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues, Le compte administratif 2017 du budget annexe du « service des eaux » se présente comme suit :

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES**

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 000,00				5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	5 000,00				5 000,00
66	Charges financières	47 000,00	38 450,79	813,99		7 735,22
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions et dépréciations					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	52 000,00	38 450,79	813,99		12 735,22
023	Virement à la section d'investissement	179 020,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	120 000,00	116 713,71			3 286,29
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	299 020,00	116 713,71			182 306,29
	<b>TOTAL</b>	351 020,00	155 164,50	813,99		195 041,51
	<b>Pour information</b> <b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>					

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	303 000,00	96 277,74	162 000,00		44 722,26
74	Subvention d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	-3 034,64	8 034,64		
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	308 000,00	93 243,10	170 034,64		44 722,26
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	308 000,00	93 243,10	170 034,64		44 722,26
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	600,00	500,62			99,38
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	600,00	500,62			99,38
	<b>TOTAL</b>	308 600,00	93 743,72	170 034,64		44 821,64
	<b>Pour information</b> <b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>	42 419,41				

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	181 400,00	23 864,41	151 000,00	6 535,59
	<b>Total des opérations d'équipement</b>				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	181 400,00	23 864,41	151 000,00	6 535,59
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	217 000,00	196 753,61		20 246,39
18	Compte de liaison: affectation (BA, règle)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	70 620,00		70 620,00	
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	287 620,00	196 753,61	70 620,00	20 246,39
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	469 020,00	220 618,02	221 620,00	26 781,98
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	600,00	500,62		99,38
041	Opérations patrimoniales	28 400,00	3 810,74		24 589,26
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	29 000,00	4 311,36		24 688,64
	<b>TOTAL</b>	498 020,00	224 929,38	221 620,00	51 470,62
	<b>Pour information</b> D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	86 679,91			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	130 800,00			130 800,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	130 800,00			130 800,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves	98 080,00	98 079,91		0,09
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	28 400,00			28 400,00
	<b>Total des recettes financières</b>	126 480,00	98 079,91		28 400,09
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	257 280,00	98 079,91		159 200,09
021	virement de la section d'exploitation	179 020,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	120 000,00	116 713,71		3 286,29
041	Opérations patrimoniales	28 400,00	3 810,74		24 589,26
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	327 420,00	120 524,45		206 895,55
	<b>TOTAL</b>	584 700,00	218 604,36		366 095,64
	<b>Pour information</b> R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

## RESULTAT DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	584 700,00 €	351 020,00 €	935 720,00 €
Réalisations	218 604,36 €	263 778,36 €	482 382,72 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	584 700,00 €	351 020,00 €	935 720,00 €
Réalisations	224 929,38 €	155 978,49 €	380 907,87 €
Restes à réaliser	221 620,00 €	- €	221 620,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	- €	107 799,87 €	101 474,85 €
Déficit	6 325,02 €	- €	
<b>RESTES A REALISER</b>			
Excédent	- €	- €	- €
Déficit	221 620,00 €	- €	221 620,00 €

## RESULTAT D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>INVESTISSEMENT</b>	-86 679,91 €	0,00 €	-6 325,02 €	-93 004,93 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	140 499,32 €	-98 079,91 €	107 799,87 €	150 219,28 €
<b>TOTAL</b>	53 819,41 €	-98 079,91 €	101 474,85 €	57 214,35 €

° °  
°

**M. Moser : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Zeltz : Un vieux dossier de début de mandat aussi. Vous en êtes où avec les canalisations en plomb ? C'est fini ou pas ?**

**M. Moser : Les canalisations sont faites car nous avons terminé les 3 impasses où on a dû changer le tuyau d'alimentation. Si on récapitule, il y a eu un coût très fort, avec des emprunts, pour le changement de ces canalisations en plomb sur toute la commune. Comme toutes les communes, nous avons une charge à éponger et qui se terminera peut-être un peu mieux l'année prochaine. D'autres questions ?**

**M. Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE  
(Mme Zeltz, Mme Simon, M. Menerat, M. Bossuat, Mme Roy)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	23	5	

**RAPPORT N°17 : BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES- ANNÉE 2017**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Les tableaux ci-joints retracent les acquisitions et les cessions effectuées au cours de l'année 2017.

• **ÉTAT DES ACQUISITIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC en Euros
		<b>NÉANT</b>					

• **ÉTAT DES CESSIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC en Euros
		<b>NÉANT</b>					

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

**RAPPORT N°18 : BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017  
DU COMPTABLE DU TRESOR**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ARNAUD,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de l'exercice 2017 :

Après s'être assuré que le comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

**RAPPORT N°19 : BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX » - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Jacques ARNAUD,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente :

→ Un excédent de fonctionnement de **150 219,28 Euros**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A/ <u>Résultat de l'exercice</u>	
Déficit	
Excédent	107 799,87 €
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	
Déficit	
Excédent	42 419,41 €
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER = A + B</b> (hors restes à réaliser)	<b>150 219,28 €</b>

D/ <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	-93 004,93 €
R 001 (excédent de financement)	
E/ <u>Soldes des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	-221 620,00 €
Excédent de financement	
<b>F/ BESOIN (-) OU EXCEDENT (+) DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>-314 624,93 €</b>

<b>AFFECTATION</b>		
G/ <u>RESERVES</u>		
R 1068		150 219,28 €
H/ <u>REPORT EN FONCTIONNEMENT</u>		
Déficit      D 002		
Excédent     R 002		0,00 €
<b>I AFFECTATION = C = G + H</b>		<b>150 219,28 €</b>

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE  
(Mme Zeltz, Mme Simon, M. Menerat, M. Bossuat, Mme Roy)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	25	5	

## RAPPORT N°20 : DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE – RAPPORT 2017

RAPORTEUR : M. VENUAT

Mes chers Collègues,

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine. La commune de Sainte-Savine a perçu 208.978 € au cours de l'exercice 2017 au titre de la dotation de droit commun.

Ces crédits sont affectés à la mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté et d'actions éducatives et de prévention.

Pour mémoire, les dépenses éligibles à la DSU réalisées en 2017 sont :

### I – AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES SAVINIENS

- Aménagements urbains (voirie, éclairage public, enfouissement réseaux, espaces verts...)	155 101 €
- Travaux dans les bâtiments à vocation scolaire	58 940 €
- Travaux dans les bâtiments à vocation sociale et culturelle	757 565 €
- Travaux dans les bâtiments et équipements sportifs	32 546 €

### II – ACTIONS SOCIALES

Les actions sociales sont mises en œuvre par la commune et le centre communal d'action sociale. A ce titre la commune a versé au CCAS une subvention de 230.000 €.

#### 1- Actions de cohésion sociale

- gérées par le CCAS :

- les aides facultatives (aides financières, secours, bons de Noël aux bénéficiaires du R.S.A, revenu minimum étudiant : 23.738 € en 2017)
- les seniors : distribution de colis de Noël, repas, sorties : 50.556 €
- l'épicerie sociale : 64.582 €

- gérées par la ville :

- le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social de manière directe ou indirectes :

o subventions aux associations oeuvrant dans le domaine social et/ou à caractère culturel :	83 770 €
o subventions aux associations à caractère sportif :	45 350 €

## 2 – Enfance - jeunesse - famille

Le coût des actions réalisées pour satisfaire aux besoins liés à la petite enfance, à la jeunesse et à la famille (accueils de loisirs, multi-accueil, famille/seniors) s'élève à 2.026.954 €.

La dotation de solidarité urbaine a été prioritairement affectée au secteur enfance-jeunesse-famille.

o  
o  
o

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Zeltz : J'avais demandé, si cela est possible, un fléchage plus précis de l'utilisation de la DSU. Ici la somme ne correspond pas à la subvention. On veut bien vous croire . Cela participe sûrement à tous ces chapitres mais pourrait-on avoir un fléchage plus précis ?**

**M. Le Maire : Vous pouvez nous croire.**

**Mme Zeltz : Oui, assurément. Aussi, avez vous entendu parlé de la remise en cause de la DSU et des modes de calculs. Cela concerne-t-il Sainte-Savine dans l'avenir ?**

**M. Marandet : Sur la première question. Nous n'avons pas de dotation cible. C'est une dotation générale. Toutes les dépenses qui viennent d'être citées sont éligibles à la DSU. Ces dépenses étant largement supérieures à la dotation, il ne nous a pas paru utile d'avoir un fléchage plus précis. Cela n'aurait pas grand intérêt.**

**Mme Zeltz : Je comprends bien mais je vous demandais quelque chose d'un peu plus précis. C'est pour savoir à quoi sert vraiment cette dotation.**

**M. Marandet : Sur le deuxième point, je n'ai pas d'informations plus avancées que les autres. Je crois que beaucoup de gens attendent les évolutions sur les recettes des communes.**

**M. Le Maire : D'autres questions ?**

**RAPPORT N° 21 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUÉE A L'ASSOCIATION « LES CROQUEURS DE POMMES AUBE»**

RAPPORTEUR : MME FINET

Mes chers Collègues,

L'association "Les croqueurs de Pommes Aube" a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de l'exposition « EUROPOM 2018 » qui se déroulera les 27 et 28 octobre 2018 au Parc des Expositions Le Cube à Troyes.

La commission Culture, Animation, Sport propose d'attribuer :

**- une subvention exceptionnelle de 300 €** à l'association "Les croqueurs de Pommes Aube".

Aussi, mes chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- accepter la subvention exceptionnelle telle que présentée ci-dessus,
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6745 du budget 2018,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

o o  
o

***M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?***

***M. Bossuat : M. Le Maire, tout d'abord, je veux saluer l'attribution de cette subvention exceptionnelle pour les Croqueurs de Pommes.***

***Je tiens à souligner que nos associations sont un atout et même une vitrine pour notre ville.***

***"La vie associative est la sève de notre pays et notamment de sa jeunesse". Cette citation du Ministre en charge de la vie associative, résume l'importance de nos associations.***

***Associations sportives, culturelles ou sociales, elles font vivre Sainte-Savine toute l'année. Nous les soutenons et je suis certain que nous serons nombreux dans cette assemblée à défendre les bénévoles qui s'engagent la semaine comme le week-end.***

***Alors, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous expliquer, quels seront les nouveaux critères d'attribution annoncés par M. MOSER lors d'une assemblée Générale et quelles seront les associations qui ne bénéficieront plus de subventions, puisque M. MOSER a affirmé que les « associations sont trop nombreuses à Ste-Savine » ?***

***Si M. MOSER confirme ses propos, blessants pour certaines associations et les bénévoles, je pense qu'aujourd'hui, et bien plus qu'hier, elles ont toutes leur place dans notre société.***

***Et pouvez-vous expliquer pour quelles raisons les subventions exceptionnelles demandées par l'Amicale des Tireurs et le Sainte-Savine Basket ont été refusées ?***

***Je vous remercie.***

**M. Moser :** *J'ai dit que les Associations étaient très nombreuses à Sainte-Savine. Il ne faut pas jouer sur les mots c'est important. J'ai dit aussi que nous étions en réflexion sur les critères de répartition. On ne va pas vous balancer cela du jour au lendemain car c'est vendredi dernier que je me suis exprimé.*

*Je voulais que ce soit clair sur les propos tenus. Surtout ne déformez pas ces propos qui étaient clairs au moment où je me suis exprimé.*

**M. Le Maire :** *Je vous rejoins complètement sur le travail remarquable de toutes les associations (culture, sport, loisirs...) avec un nombre d'adhérents constant, voir en hausse et avec des bénévoles qui s'impliquent, qui passent beaucoup de temps, et d'argent aussi, pour faire fonctionner ces associations. Il faut bien reconnaître qu'elles ne sont pas toujours reconnues, notamment au niveau des aides que les pouvoirs publics pourraient leur attribuer au plus haut niveau. Nous soutenons la vie associative de Sainte-Savine qui est remarquable. En ce qui concerne les conditions d'attribution, Odile travaille dessus.*

**Mme Finet :** *Pour répondre à la demande de subvention exceptionnelle du tir et du Basket, c'est la commission culture, animation, sport, en présence de Mme Roy et de Mme Malaussena, qui a souhaité ne pas attribuer cette subvention puisque nous avons déjà traité les dossiers et délibéré lors d'un précédent conseil municipal.*

**M. Moser :** *Je voudrais apporter une précision en ce qui concerne cette demande de subvention. Elle concerne la section NF1, maintenant prise en charge par TCM.*

**M. Bossuat :** *Est-ce que vous allez pousser auprès de TCM ?*

**M. Moser :** *Si vous écoutez bien ce que j'ai dit, et je l'ai encore repris il y a peu de temps avec le Président du SSB, nous avons accompagné les courriers de SSB à destination de TCM de manière à ce que cela soit entendu pour faciliter la trésorerie. Rappelez-vous, je l'ai dit publiquement.*

**M. Bossuat :** *Oui, mais pour demander une augmentation de la subvention.*

**M. Moser :** *Là, ce n'est pas à nous d'accompagner. Pour la demande de subvention, vous pouvez vous adresser directement à cette collectivité.*

**M. Bossuat :** *On peut soutenir les associations dans leur démarche.*

**M. Le Maire :** *Bien sûr. Les représentants de Sainte-Savine dans les commissions appuieront la démarche du club de basket.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

**RAPPORT n° 22 : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2018**

RAPPORTEUR : M. Bernard MARANDET

La commission des finances vous propose de modifier avec la décision modificative n°1/2018 les crédits alloués au budget primitif comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Chapitres	Libellé	BP	Propositions nouvelles DM N°1	Total budget 2018	
011	Charges à caractère général	2 297 000 €	56 820 €	2 353 820 €	Convention RGPD – Nouveaux contrats de maintenance préventive et corrective, Honoraires notaire pour établissement règlement copropriété, externalisation ménage écoles élémentaires + multi-accueil, sécurité manifestations...
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 290 425 €		6 290 425 €	
014	Atténuation de produits	3 000 €		3 000 €	
65	Autres charges de gestion courante	599 845 €		599 845 €	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 190 270 €</b>	<b>56 820 €</b>	<b>9 247 090 €</b>	
66	Charges financières	113 750 €		113 750 €	
67	Charges exceptionnelles	15 780 €		15 780 €	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	40 000 €		40 000 €	
022	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 359 800 €</b>	<b>56 820 €</b>	<b>9 416 620 €</b>	
023	Virement à la section d'investissement	2 919 800 €	-779 236 €	2 140 564 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	711 000 €		711 000 €	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 630 800 €</b>	<b>-779 236 €</b>	<b>2 851 564 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 990 600 €</b>	<b>-722 416 €</b>	<b>12 268 184 €</b>	

### RECETTES

Chapitres	Libellé	BP	Propositions nouvelles DM N°1	Total budget 2018	
013	Atténuations des charges	82 800 €		82 800 €	
70	Produits des services, du domaine, ventes...	772 701 €		772 701 €	
73	Impôts et taxes	7 216 692 €		7 216 692 €	
74	Dotations, subventions et participations	2 507 334 €		2 507 334 €	
75	Autres produits de gestion courante	100 420 €		100 420 €	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 679 947 €</b>	<b>- €</b>	<b>10 679 947 €</b>	
76	Produits financiers	120 €		120 €	
77	Produits exceptionnels	26 000 €	15 000 €	41 000 €	Indemnités assurances
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 706 067 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 721 067 €</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000 €		100 000 €	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>100 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>100 000 €</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 806 067 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 821 067 €</b>	
002	Résultat reporté	2 184 533 €	-737 416 €	1 447 117 €	Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2017 au besoin de financement de la section d'investissement
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>12 990 600 €</b>	<b>-722 416 €</b>	<b>12 268 184 €</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chapitres	Libellé	BP	Propositions nouvelles DM N°1	Total budget 2018	
20	Immobilisations incorporelles	17 350 €	-1 760 €	15 590 €	Crédits transférés en partie sur l'opération 12 (modification documents urbanisme)
204	Subventions d'équipements versées	50 400 €	1 890 €	52 290 €	Renforcement éclairage public Impasse Lafontaine
21	Immobilisations corporelles	201 330 €	68 430 €	269 760 €	Plan de progrès 2017 (virement de l'opération 11)...
23	Immobilisations en cours	3 458 164 €	86 524 €	3 544 688 €	Travaux en cours (en attente montants définitifs)
	Total des opérations d'équipement	1 700 161 €	-13 230 €	1 686 931 €	Crédits transférés en partie au chapitre 21+Crédits pour aménagement du territoire (documents urbanisme..) + achat radar pédagogique+interventions bâtiments (séparation compteurs...)
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 427 405 €</b>	<b>141 854 €</b>	<b>5 569 259 €</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves			- €	
13	Subventions d'investissement			- €	
16	Remboursement d'emprunts et dettes	671 200 €		671 200 €	
27	Autres immobilisations financières			- €	
020	Dépenses imprévues	40 000 €		40 000 €	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>711 200 €</b>	<b>- €</b>	<b>711 200 €</b>	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 138 605 €</b>	<b>141 854 €</b>	<b>6 280 459 €</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000 €		100 000 €	
041	Opérations patrimoniales	10 000 €		10 000 €	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>110 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>110 000 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 248 605 €</b>	<b>141 854 €</b>	<b>6 390 459 €</b>	
001	Résultat reporté	48 210 €		48 210 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>6 296 815 €</b>	<b>141 854 €</b>	<b>6 438 669 €</b>	

### RECETTES

Chapitres	Libellé	BP	Propositions nouvelles DM N°1	Total budget 2018	
13	Subventions	233 015 €	33 674 €	266 689 €	Amendes de police
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000 €		1 500 000 €	
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 733 015 €</b>	<b>33 674 €</b>	<b>1 766 689 €</b>	
10	Dotations	680 000 €	737 416 €	1 417 416 €	Affectation du résultat de fonctionnement 2017
16	Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnement reçus)	3 000 €		3 000 €	
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000 €	150 000 €	390 000 €	Vente pavillon 1 rue de Chartecoq
<b>Total des recettes financières</b>		<b>923 000 €</b>	<b>887 416 €</b>	<b>1 810 416 €</b>	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 656 015 €</b>	<b>921 090 €</b>	<b>3 577 105 €</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 919 800 €	-779 236 €	2 140 564 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	711 000 €		711 000 €	
041	Opérations patrimoniales	10 000 €		10 000 €	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 640 800 €</b>	<b>-779 236 €</b>	<b>2 861 564 €</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 296 815 €</b>	<b>141 854 €</b>	<b>6 438 669 €</b>	
001	Solde d'exécution positif anticipé				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>6 296 815 €</b>	<b>141 854 €</b>	<b>6 438 669 €</b>	

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE  
(Mme Zeltz, Mme Simon, M. Menerat, M. Bossuat, Mme Roy)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	25	5	

**RAPPORT n° 23 : BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018**

RAPPORTEUR : M. Bernard MARANDET

La commission des finances vous propose de modifier avec la décision modificative n°1/2018 les crédits alloués au budget primitif comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Chapitres	Libellé	BP	Propositions nouvelles DM N°1	Total budget 2018
011	Charges à caractère général	5 000 €		5 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés			0 €
014	Atténuation de produits			0 €
65	Autres charges de gestion courante			0 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000 €</b>
66	Charges financières	47 295 €		47 295 €
67	Charges exceptionnelles			0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires			0 €
022	Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>52 295 €</b>	<b>- €</b>	<b>52 295 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	286 525 €	-150 220 €	136 305 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000 €		120 000 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>406 525 €</b>	<b>-150 220 €</b>	<b>256 305 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>458 820 €</b>	<b>-150 220 €</b>	<b>308 600 €</b>

### RECETTES

Chapitres	Libellé	BP	Propositions nouvelles DM N°1	Total budget 2018
013	Atténuations des charges			
70	Produits des services, du domaine, ventes...	303 000 €		303 000 €
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante	5 000 €		5 000 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>308 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>308 000 €</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>308 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>308 000 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 €		600 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>600 €</b>	<b>- €</b>	<b>600 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>308 600 €</b>	<b>- €</b>	<b>308 600 €</b>
002	Résultat reporté	150 220 €	-150 220 €	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>458 820 €</b>	<b>-150 220 €</b>	<b>308 600 €</b>

Affectation du résultat d'exploitation au besoin de financement de la section d'investissement

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chapitres	Libellé	BP	Propositions nouvelles DM N°1	Total budget 2018
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	160 000 €		160 000 €
	Total des opérations d'équipement			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>160 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>160 000 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursement d'emprunts et dettes	209 000 €		209 000 €
27	Autres immobilisations financières	70 620 €		70 620 €
020	Dépenses imprévues			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>279 620 €</b>	<b>- €</b>	<b>279 620 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>439 620 €</b>	<b>- €</b>	<b>439 620 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 €		600 €
041	Opérations patrimoniales	26 700 €		26 700 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>27 300 €</b>	<b>- €</b>	<b>27 300 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>466 920 €</b>	<b>- €</b>	<b>466 920 €</b>
001	Résultat reporté	93 005 €		93 005 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTCUMULEES</b>	<b>559 925 €</b>	<b>- €</b>	<b>559 925 €</b>

### RECETTES

Chapitres	Libellé	BP	Propositions nouvelles DM N°1	Total budget 2018
13	Subventions			- €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000 €		100 000 €
23	Immobilisations en cours			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>100 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>100 000 €</b>
10	Dotations		150 220 €	150 220 €
16	Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnement reçus)			
27	Autres immobilisations financières	26 700 €		26 700 €
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>26 700 €</b>	<b>150 220 €</b>	<b>176 920 €</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>126 700 €</b>	<b>150 220 €</b>	<b>276 920 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	286 525 €	-150 220 €	136 305 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000 €		120 000 €
041	Opérations patrimoniales	26 700 €		26 700 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>433 225 €</b>	<b>-150 220 €</b>	<b>283 005 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>559 925 €</b>	<b>- €</b>	<b>559 925 €</b>

Affectation du résultat d'exploitation 2017

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE  
(Mme Zeltz, Mme Simon, M. Menerat, M. Bossuat, Mme Roy)**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	25	5	

**RAPPORT N° 24 : BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON VALEUR**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Le comptable du trésor nous informe que les créances suivantes n'ont pu être encaissées :

OBJET	N° titre	Année	Montant
Remboursement TEOM 2011	1535	2011	131,33 €
Loyers	700-701-703- 807-892-1058- 1111-1293	2012	5.781,66 €
Remboursement TEOM 2012	1540	2012	229,00 €
Loyers	2-19-57-86- 174-334-366- 501-605-773- 887-907	2013	9.123,06 €
Loyers	8-29-87-162- 310-344-414- 625-637	2014	7.616,45 €
Remboursement TEOM 2013	176	2014	233,00 €

Les moyens de poursuite étant épuisés, je vous propose de bien vouloir considérer ces créances comme irrécouvrables et de les admettre en non-valeur pour un montant total de 23.114,50 € .

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à l'article 6541 du budget ville.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Zeltz : Vous n'avez rien pu faire avant pour arriver à des sommes comme ça ?**

**M. Marandet : Certaines sont anciennes et remontent à 2011. Il s'agissait d'un locataire indélicat que nous avons fait expulser en 2014. Après, les poursuites ne dépendent pas de nous mais du comptable public. Cette personne a, en partie, disparu et est insolvable . La commune n'a aucun moyen de poursuite. La seule mesure que nous ayons pu prendre c'est l'expulsion pour mettre fin à l'accroissement de la dette.**

**M. Le Maire : Merci pour ces précisions.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

## RAPPORT N° 25 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – TARIFS 2019

RAPPORTEUR : MME FINET

Mes chers Collègues,

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) est effective depuis le 1er janvier 2009.

Elle a été instituée par la loi de modernisation de l'économie (article 171) du 4 août 2008 qui a procédé à une nouvelle refonte du régime des taxes sur la publicité.

La taxe sur les emplacements publicitaires et la taxe à l'affiche qui existaient jusqu'en 2008, ont été remplacées le 1er janvier 2009 par une taxe unique dénommée la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.).

Cette taxe, outre son aspect financier, représente aussi une façon de lutter contre la pollution visuelle que constitue parfois la publicité extérieure lorsque son usage n'est pas modéré.

La T.L.P.E. concerne tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Cependant, afin de ne pas pénaliser le commerce de proximité, le conseil municipal a décidé par délibération du 29 juin 2015 de maintenir l'exonération de la taxe sur les enseignes dont la surface cumulée par établissement est inférieure à 12m<sup>2</sup> et d'appliquer une réfaction de 50% entre 12m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup> ainsi que d'exonérer les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ou apposés sur du mobilier urbain.

Le tarif de base de la T.L.P.E. à Sainte-Savine est de 15,40 € par m<sup>2</sup> depuis 2016.

Les tarifs pouvant être actualisés chaque année, il est proposé au conseil municipal de revaloriser les tarifs pour 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2333-6 à L. 2333-16,

Vu l'avis de la Commission finances,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2002 instituant la Taxe sur les emplacements publicitaires,

### Considérant :

- que les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,
- que les montants maximaux de base de la T.L.P.E., en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2019 à :

communes et EPCI de moins de 50 000 habitants	15,70 € par m <sup>2</sup> et par an
communes et EPCI entre 50 000 et 199 999 habitants	20,80 € par m <sup>2</sup> et par an
communes et EPCI de 200 000 habitants et plus	31,40 € par m <sup>2</sup> et par an
communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus	20,80 € par m <sup>2</sup> et par an
communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de 200 000 habitants et plus	31,40 € par m <sup>2</sup> et par an

- que ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
<b>a*</b>	<b>a x 2</b>	<b>a x 4</b>	<b>a*</b>	<b>a x 2</b>	<b>a* x 3 = b</b>	<b>b x 2</b>

\* **a** = tarif maximal de base (en Euros par m<sup>2</sup> par an )

- qu'il est possible de fixer des tarifs inférieurs aux tarifs maximaux de base. Cette minoration peut être différente selon les catégories de supports, mais le coefficient multiplicateur n'est pas modulable,

- que les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à plusieurs conditions :

→ la délibération doit être prise avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1er juillet 2018 pour une application au 1er janvier 2019),

→ sous réserve que l'augmentation du tarif de base par m<sup>2</sup> d'un support soit limitée à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente,

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, décide :

- de modifier les tarifs par m<sup>2</sup> et par an de la T.L.P.E comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
20,40 €	40,80 €	81,60 €	20,40 €	40,80 €	61,20 €	122,40 €

- d'exonérer totalement en application de l'article L2333-8 du C.G.C.T :

→ les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> ,

→ les préenseignes inférieures ou égales à 1,5 m<sup>2</sup> ,

→ les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage,

→ les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux

- d'exonérer à hauteur de 50 % en application de l'article L2333-8 du C.G.C.T :

→ les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Zeltz : Pour être clair, c'est une augmentation de 5€ le m<sup>2</sup>. C'est encore une augmentation sur les entreprises. Quand on aura plus d'entreprises au centre ville et que les gens seront obligés de prendre leur voiture pour aller travailler.**

**M. Marandet : Lorsque nous avons repris la gestion de cette taxe, nous avons fait appel à un cabinet spécialisé qui a recensé les établissements susceptibles de la payer de manière à avoir un traitement plus équitable. Précédemment, il n'y avait quasiment que les volontaires qui payaient. Nous avons dit que nous monterions en puissance progressivement. Ce qui fait cette augmentation de 5€ cette année c'est que, comme la majorité des communes de l'agglomération qui appliquent cette taxe, nous passons du tarif communal au tarif intercommunal. Toutes les communes de l'agglomération, sauf deux, appliquent le tarif EPCI. Il y a 2 tarifs, un tarif par commune et un tarif EPCI en fonction de la population. Jusqu'à maintenant, nous appliquons le tarif communal de base de 15,40€. Pour ce qui nous concerne, entre 50 et 200 000 habitants, le tarif intercommunal c'est 20,80 €. L'augmentation est plafonnée à 5 €. C'est donc le passage du tarif communal au tarif EPCI.**

**Mme Zeltz : Mais vous avez le choix.**

**M. Marandet : Bien sûr que nous avons le choix mais nous avons fait le choix de l'appliquer. Puisque vous allez nous dire que l'on massacre l'activité, je me suis amusé à faire des recherches. Nous avons 256 enseignes recensées sur la commune. Nous avons gardé l'exonération de droit commun pour les enseignes de moins de 12m<sup>2</sup> et nous avons appliqué un abattement de 50 % entre 12 et 20 m<sup>2</sup>. Sur les 256 enseignes recensées, 30 sont taxées. J'ai affiné la recherche sur l'artère commerçante de Sainte-Savine. Sur les avenues Galliéni et Leclerc, 11 sont taxées. Sur les 11, il y a 2 supermarchés, 1 établissement administratif, 1 établissement industriel et 1 garage. Il reste donc 6 commerces taxés sur ces 2 avenues. Si on prend la taxation des pré-enseignes, nous avons 25 pré-enseignes taxées dont 3 sur les avenues Galliéni et Leclerc. Sur ces 3, il y a aussi un supermarché. Vous voyez que notre dispositif épargne très largement les petits commerces. C'est un point sur lequel nous avons insisté quand nous avons travaillé sur cette taxe.**

**Mme Zeltz : Combien vous a rapporté cette taxe ?**

**M. Marandet : Elle nous a rapporté environ 60 000 € en 2017. Vous voyez qu'on ne fait pas la chasse aux commerces. On ne fait que s'aligner sur ce que font les autres communes de l'agglomération. Jusqu'à maintenant la taxe était moins chère à Sainte-Savine qu'ailleurs. Maintenant elle sera du même tarif et malgré tout, il y aura des exonérations à Sainte-Savine qu'il n'y aura pas ailleurs.**

**Mme Zeltz : Il y a encore des communes de l'agglomération qui ne l'appliquent pas.**

**M. Marandet : Oui, il y en a 2.**

**Mme Voinet : Je voudrais juste rappeler que c'est destiné à lutter contre la pollution visuelle. Il y a un effet dissuasif. Si les gens veulent payer moins, ils mettent moins gros.**

**M. Bossuat :** *On peut toujours empêcher les entreprises de faire plus et elle partiront de chez nous Mme Voinet.*

**M. Le Maire :** *Dites-le aussi aux autres communes de l'agglomération qui appliquent le tarif EPCI. Si toutes les communes, sur une action significative de TCM, abandonnent, nous ferons comme les autres.*

**M. Bossuat :** *Pourquoi augmentez-vous comme TCM ? On pourrait rester à 15,40€. Ce n'est pas une obligation.*

**M. Marandet :** *Oui, c'est un choix. Nous avons fait ce choix comme d'autres communes de l'agglomération bien avant nous.*

**M. Le Maire :** *Je rappelle ce que dit Sylvia. La pollution visuelle sur le territoire communal est quelque chose de choquant. On est assailli et pollué par des enseignes que l'on retrouve partout. Le but est de ramener à la raison cet affichage.*

**M. Marandet :** *Les communes de l'agglomération qui ont des grandes zones commerciales avec beaucoup d'établissements et de grandes enseignes appliquent quasiment toutes le taux EPCI. Je n'ai pas le sentiment que cela fait fuir les entreprises car au contraire, on se plaint des entreprises qui quittent les centres pour aller dans ces zones. Je ne pense pas que cette taxe soit un motif de délocalisation des entreprises.*

**Mme Zeltz :** *Cette taxe c'est l'État qui s'est encore déchargé de donner des dotations aux communes et qui a autorisé les communes à prélever cette taxe. Mais ce n'est pas un avantage pour les communes.*

**M. Marandet :** *La taxe a été créée bien avant les baisses de dotations en 2008. A terme, il est envisagé que cette taxe passe sous la coupe de l'intercommunalité. Les tarifs seront nivelés, ne vous inquiétez pas.*

**M. Moser :** *Pour avoir un trait d'humour, on ne peut pas supprimer toutes les recettes et demander des subventions supplémentaires pour les associations. Peut-être pourra t-on trouver un lien entre les deux M. Bossuat.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE  
(Mme Zeltz, Mme Simon, M. Menerat, M. Bossuat, Mme Roy)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	25	5	

**RAPPORT N° 26 - VENTE D'UN IMMEUBLE AU 11 AV GÉNÉRAL GALLIENI A SAINTE-SAVINE - PARCELLE AE 1307**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par courrier en date du 20 juin 2018, Mme Stéphanie GOUZIEN nous informe de sa volonté d'acquérir un immeuble cadastré section AE 1307, composé d'un local commercial, d'un appartement et d'une cour fermée à l'arrière de celui-ci, situé au 11 avenue Galliéni à Sainte-Savine, dans lequel elle exploite, sous le nom de LA CIVETTE, le commerce de bar, tabac, presse, française des jeux, PMU.

Compte tenu du marché immobilier local, la valeur vénale de cet immeuble a été fixée par le service des Domaines à 155 000 € (AVIS 16/359 du 16 septembre 2016). La surface utile de cet immeuble est de 250 m<sup>2</sup>.

Mme Stéphanie GOUZIEN a donné son accord pour acquérir ce bien au prix de 155 000 €.

Aussi, mes chers Collègues, je vous propose de :

- vendre à Mme Stéphanie GOUZIEN l'immeuble cadastré section AE 1307,
- fixer le prix de la transaction à 155 000 €, précision faite que les frais de la vente seront supportés par l'acquéreur,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toute pièce utile relative à cette opération.

° °  
°

***M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?***

***M. Hartmann : Le tarif proposé remonte à une valorisation faite en 2016.***

***M. Marandet : L'avis des Domaines est valable 2 ans. Ça n'a pas dû varier beaucoup.***

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

**RAPPORT N°27 - NETTOYAGE DES LOCAUX – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 25 avril 2018, un marché de nettoyage des locaux a été transmis aux organismes de publication habilités.

Le marché, passé sous forme d'appel d'offres ouvert, est réparti en deux lots :

- Le lot n°1 concerne le nettoyage des locaux des écoles maternelles, élémentaires, des centres de loisirs, de l'accueil collectif 1, 2, 3 Les P'tits Loups ;
- Le lot n°2 concerne le nettoyage des locaux du Centre culturel Art Déco.

La date limite de réception des offres était fixée au 31 mai 2018.

Le marché est conclu pour une durée de un an à compter du 20 août 2018 et peut être reconduit expressément trois fois par périodes successives d'un an dans la limite de quatre ans.

Pour le lot n°1, 5 plis ont été reçus dans les délais. Pour le lot n°2, 3 plis ont été reçus dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 juin 2018 afin de sélectionner les candidatures et ouvrir les offres et le 15 juin 2018 pour attribuer le marché.

Concernant le lot n°1, l'offre proposée par la société Lustral (51 688) d'un montant forfaitaire annuel de 72 996,73 € HT est la mieux disante. A ce titre, elle a été retenue à l'unanimité des membres présents de la commission d'appel d'offres.

Concernant le lot n°2, l'offre proposée par la société AG Net Propreté Multiservices (10 300) d'un montant forfaitaire annuel de 3 018 € HT est la mieux disante. A ce titre, elle a été retenue à l'unanimité des membres présents de la commission d'appel d'offres.

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer le marché du lot n°1 et toutes pièces y afférent pour un montant forfaitaire annuel de 72 996,73 € HT avec la société Lustral ;
- Signer le marché du lot n°2 et toutes pièces y afférent pour un montant forfaitaire annuel de 3 018 € HT avec la société AG Net Propreté Multiservices.

° °  
°

***M. Le Maire : Une précision sur le lot 1, la Société a une succursale à Pont Sainte Marie. Des questions sur ce rapport ?***

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

## QUESTION DIVERSE :

**M. Menerat :** Avant de poser ma question je souhaite souligner que le cimetière n'a été ouvert dimanche matin, jour de la fête des pères, qu'à 10h15 et non à 8h00. La personne qui a ouvert les grilles ne s'est même pas excusée auprès des personnes qui attendaient.

**Monsieur le Maire,** je suis parti la semaine dernière me recueillir sur la tombe de mes grands-parents. Ce que j'ai vu m'a scandalisé et je ne suis pas le seul. Le cimetière n'est absolument pas entretenu, les allées sont couvertes d'herbe et que dire des hautes herbes qui entourent les tombes !

J'ai vu des personnes âgées désherber afin qu'il y ait un semblant de propreté. Par décence, je tairai les propos entendus.

C'est une honte de négliger à ce point un lieu de recueillement.

Que comptez-vous faire ? Vu la superficie, il faudra des jours pour rendre ce lieu propre.

Je vous joins ces quelques photos.

**M. Moser :** Au moment de votre passage dans le cimetière et de vos prises de vue, il n'était pas dans son meilleur état. Il subit une invasion de végétation importante. Je ne conteste pas la vision que vous en avez fait à ce moment là. Je comprends que certaines personnes s'en émeuvent aussi. Toutefois celles qui fréquentent assidûment le cimetière savent qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle. Comme chez les particuliers, la commune souffre des aléas climatiques de ce printemps 2018 propices à la pousse et à la repousse des végétaux. C'est un élément conjoncturel. Cette situation ne concerne pas que le cimetière puisque tous les espaces à entretenir par les espaces verts de la ville impactent très fortement la charge de travail des personnels. C'est clair qu'on est dans une situation exceptionnelle. Pour en revenir au cimetière, c'est l'un des plus grands des communes de l'agglomération. Sa configuration avec ses allées n'est pas facile à prendre en compte pour le désherbage, notamment mécanique. Si en temps normal, les moyens humains et matériels affectés à l'entretien du cimetière permettent de faire face et d'avoir un cimetière propre, la météo nous a mis dans une situation particulière. Si vous retournez au cimetière dans les jours qui viennent, vous verrez que la situation s'améliore et que les employés affectés au cimetière consacrent en ce moment tout leur temps au désherbage. Plus globalement, la commune est sur le point d'acquiescer un petit désherbeur mécanique adapté à la configuration particulière du cimetière, en renfort à celui qui permet de désherber les grandes allées. Je rappelle la volonté de la commune de ne pas utiliser les pesticides. On sait ce qu'est un terrain propre ou un cimetière propre, c'est un terrain qui a bénéficié de produits phytos qui sont désormais interdits pour tous les espaces publics et les collectivités. Le constat que vous avez fait est légitime. On y remédie avec nos moyens sans repartir sur des excès de moyens humains car nous avons une masse salariale à prendre en compte. Je pense que nous allons revenir à un équilibre dans les jours qui viennent.

**M. Menerat :** A surveiller.

**M. Moser :** Bien sûr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.

° °  
°

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Jacques ARNAUD



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Arnaud', is written over a horizontal line.